

DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN BROYEUR



Je soussigné(e)

M. M^{me}

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Commune :

Tel domicile : :/...../...../...../..... Tel portable :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Taille du terrain :m² Nombre de personnes au foyer :

Adresse d'installation du matériel si différente de l'habitation (*communes membres de la Communauté d'Agglomération uniquement*) :

.....

Date d'achat du broyeur :

Montant du broyeur acheté : € TTC Magasin :

Type de broyeur : électrique thermique (essence)

Pratiques en matière de gestion de vos branchages :

Que faisiez-vous de vos branchages avant de faire l'acquisition d'un broyeur ?

Déchèterie

Autre(s) solution(s) :

En bénéficiant de cette aide, vous vous engagez à :

- Réserver le matériel pour un usage domestique sur votre lieu de résidence ou un terrain situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- Utiliser le broyeur pour le traitement des branchages produits sur votre terrain ;
- Répondre à toutes les questions qui pourront vous être posées concernant le broyeur, son utilisation, ainsi que l'utilisation du broyat ou pour toute autre action relative au programme de prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération. Les évaluations auront lieu par courrier, par téléphone ou lors de la visite d'un agent de la Communauté d'Agglomération au domicile (sur rendez-vous).

(Merci de tourner la page)

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
Siège : 9, Rue Vallée - BP 50272 - 02400 CHÂTEAU-THIERRY

Tél. 03 23 69 75 41 • Fax. 03 23 69 75 42 • courriel : contact@carct.fr • site web : www.carct.fr

La Communauté d'Agglomération s'engage à :

- Apporter conseil sur le choix du matériel ;
- Répondre aux interrogations sur l'utilisation du broyat ou pour toute question relative à la prévention ou au tri des déchets ;
- Fournir sur demande un guide pratique sur l'utilisation des déchets de cuisine et de jardin ;
- Effectuer le versement de ou des aides selon les conditions précisées ci-dessous si la demande est éligible.

Montant de l'aide versée : 20 % de la valeur TTC du broyeur plafonnée à 50 €.

Aide limitée à une demande par foyer ou établissement. La demande d'aide est valable dans les six mois suivants l'achat du matériel (cachet de la poste faisant foi).

Monsieur et/ou Madame déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions d'obtention de l'aide énumérée ci-dessus.

Fait à, le

Signature du demandeur :

Documents à transmettre impérativement :

- le présent bulletin de participation complété
- un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (exemples : facture d'électricité, gaz, eau)
- la facture nominative **originale** faisant apparaître la date d'achat et le type du broyeur
- un relevé d'identité bancaire

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception de la demande : / / Présentation facture originale :

Date d'achat du matériel :

Eligibilité de la demande d'aide à l'acquisition d'un broyeur :

Oui Non

Montant à verser : €

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Siège : 9, Rue Vallée - BP 50272 - 02400 CHÂTEAU-THIERRY

Tél. 03 23 69 75 41 • Fax. 03 23 69 75 42 • courriel : contact@carct.fr • site web : www.carct.fr